

## L'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Toutes les formations de droit commun mises en œuvre par AFEIR COMMUNICATIONS sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

En tant que travailleur handicapé, vous pouvez vous adresser aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), bénéficiaire d'aides à l'embauche ou de contrats spécifiques. Vous pouvez bénéficier aussi des autres dispositifs en fonction de votre situation.

**Tout projet de formation individuel doit s'inscrire dans un parcours d'insertion et faire l'objet d'une validation préalable par l'organisme qui vous accompagne (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale ...).**

Pour établir votre dossier, faites-vous aider par votre conseiller.

Vous êtes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), notamment d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), nous vous invitons à vous rapprocher de :

⇒ POLE EMPLOI : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/definir-vos-besoins/formation-des-personnes-handicap.html>

⇒ L'AGEFIPH : <http://www.agefiph.fr/>

L'Agefiph propose des aides et un accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

⇒ FIPHFP : <http://www.fiphfp.fr/spip.php?article783>

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) accompagne les employeurs publics dans la mise en œuvre de politiques d'inclusion professionnelle.